L'Uniopss appelle le gouvernement a`faire de la sante´mentale une ambition nationale dans la dureé

En cette année de Grande Cause nationale et dans la suite des annonces du ministre de la Santé, le 11 juin dernier, l'Uniopss remet, ce lundi 30 juin, à Frank Bellivier, délégué ministériel à la Santé mentale et à la Psychiatrie, un plaidoyer ambitieux pour une réorganisation de la politique publique de santé mentale.

Publié le 30 juin 2025
De Uniopss

SANTÉ

SANTÉ MENTALE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE

La santé mentale comme Grande Cause nationale 2025 représente une reconnaissance bienvenue d'un **enjeu sociétal majeur**. Le récent plan présenté par le ministre de la Santé, tout comme la déclaration signée par la France lors de la conférence internationale le 16 juin à Paris, vont également dans le bon sens. Toutefois, la santé mentale a besoin d'action concrètes inscrites dans la durée. Quant aux récentes annonces ministérielles, qui pointent avec raison l'insuffisance de l'offre en santé mentale, elles reprennent, pour l'essentiel, les éléments de la feuille de route santé mentale et psychiatrie, sans prévoir les financements correspondants. **L'Uniopss appelle donc le gouvernement à faire de la santé mentale une réelle ambition nationale, au-delà de la seule année 2025, avec des financements sécurisés à la hauteur des besoins.**

Dans son plaidoyer, rendu public à l'occasion de l'événement organisé ce 30 juin à la Mutualité Française - *« Santé mentale : une grande cause suffira-t-elle ? »* - l'Uniopss plaide **pour une réforme structurelle s'intéressant à la fois aux soins, à la prévention** et aux causes sociales profondes de la dégradation psychique, notamment chez les jeunes. Remis à Frank Bellivier, délégué ministériel à la Santé mentale et à la Psychiatrie, ce document souligne **l'urgence d'une politique humaine, solidaire et citoyenne**, en privilégiant une approche globale.
Parmi les **12 propositions formulées par l'Uniopss**, on peut citer la régulation de l'installation des psychiatres et psychologues libéraux, avec une obligation de permanence des soins ; le droit à l'oubli (sur le plan administratif) passé un certain délai, pour une personne ayant eu un trouble psy ; la généralisation des directives

anticipées en santé mentale et des plans de crise ; ou encore une véritable reconnaissance de la profession de psychologue.
En insistant sur le nécessaire décloisonnement et le financement de la santé mentale et de la psychiatrie, l'Uniopss entend rappeler que **la santé mentale est en lien avec l'ensemble des politiques publiques**. Elle constitue un enjeu de citoyenneté et de respect des droits sociaux et fondamentaux de chacune et chacun. Ces deux enjeux doivent être les deux piliers d'une politique publique de santé mentale.
50 ans jour pour jour après les deux lois du 30 juin 1975, qui ont changé profondément l'action sociale et médico-sociale en France, **l'Uniopss appelle ainsi l'ensemble des pouvoirs publics à une action de même envergure pour la santé mentale**, en lien étroit avec les acteurs de terrain et les personnes concernées.

Numéro de fiche
113.51 Ko